

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 25 avril 2017

**N°92/04/2017 : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE A L'ECOLE DU CENTRE - PLAN DE FINANCEMENT**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 25 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 avril 2017.*

**Etaient présents : 36**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Pouvoirs : 8**

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Christian PEREZ, Alain CRIVELLA à Bernard PECOU, Annie GUILLOT à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre Antoine LEVI, Laura NICOLAS à Marie-Claude BERLY, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

**Absent : 1**

Madame, Monsieur Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Jean Luc BUDOIA donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Montauban poursuit cette année 2017 les travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments tels que prévus dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé par délibération du 21 octobre 2015 et par arrêté préfectoral du 7 décembre 2015.

Le présent rapport concerne ainsi les travaux de mise en accessibilité de l'école du Centre située Boulevard Garisson à Montauban.

Cette école est un bâtiment qui date des années 1960 et dont les 9 classes sont réparties sur trois niveaux. L'accès à ces différents niveaux, tout comme l'accès aux sanitaires, sont actuellement impossibles pour les personnes à mobilité réduite. Cette situation rend donc nécessaire des travaux de mises aux normes, à savoir notamment la création de rampes, la création de cages d'ascenseur et l'aménagement des sanitaires.

Le coût de réalisation de ces travaux est estimé à ce jour à 210 220,00 € HT, options comprises.

Ces travaux peuvent faire l'objet de subventions tant de la part de la Région que du Département : la Région à hauteur de 35 % dans la limite de 200 000 € HT de dépenses et le Département deux tranches à hauteur chacune de 50 % dans la limite de 17 500 € HT.

Il vous est donc proposé d'approuver le plan de financement suivant et de m'autoriser à solliciter ces cofinanceurs pour les montants mentionnés ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de mise en accessibilité avec options	210 220,00 €	Région Département Ville de Montauban	70 000,00 € 17 500,00 € 122 720,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 220,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>210 220,00 €</b>

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter une participation financière auprès de la Région et du Département,
- autoriser Madame le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment toute convention à intervenir avec la Région et le Département et relative à l'attribution d'une subvention.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **02 MAI 2017**

De sa publication/affichage le : **02 MAI 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 avril 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

